



Est-ce que L'usucapion ou la prescription acquisitive peut-elle m

Par **Akessa**, le 11/02/2016 à 21:21

Bonjour Maître,

Nous avons un terrain en indivision, appartenant a ma grand mère et sa sœur et cela fais plus de 60 ans que nous sommes sur cette terre. Les enfants de la sœur de ma grand grand mère viennes réclamer leur part pour pouvoir vendre..le problème est que nos maison sont construit dessus et si en devait délimité les parts on serais obliger de casser nos maisons et on ne pourra plus en reconstruire puisqu'il n'y aurais plus assez de place(petite précision sur les enfants de la sœur de ma grand mère il n'ont jamais habitées sur ce terrain. Est-ce que L'usucapion ou la prescription acquisitive peut-elle marcher pour mon cas? ou avez des conseils a me donner S'il vous plaît? Merci beaucoup